

République Française
 Département : LOZERE
 Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_004_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri SEGUIN.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES HERMAUX 2024
--

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	14 923,95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	14 923,95
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7 697,23
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	22 621,18
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	22 621,18
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	16 494,33
Solde disponible affecté comme suit :	

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	6 126,85
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre-Henri SEGUIN
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "solignac".

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800732-DE_004_2025-DE

A G E D I

DE_004_2025